PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
École Carignan-Salières

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 13 avril 2021 à 19h00, par Teams

No. Résolution		
	ÉTAIENTS PRÉSENTS	
	Mme Julie Maheu-Houde	Parent
	M. Sébastien Giroux	Parent
	M. Pier-Olivier Leclerc	Parent
	M. Martin Bolduc	Parent
	Mme Anne Jourdain	Responsable du service de garde
	Mme Peggy Charest	Représentante du personnel professionnel
	Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
	Mme Geneviève Hudon	Enseignante
	Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
	M. Guillaume Girard	Parent
	ÉTAIT ABSENTE	
	Mme Édith Labrosse	Membre de la communauté
	PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
	Mme Martine Fréchette	Directrice

	ORDRE DU JOUR PROPOSÉ
	1. Accueil 1.1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
	Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 19h05
	2. Nomination d'un ou d'une secrétaire
	Madame Isabelle Dupuis est nommée.
	3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 13-04-2021
	La lecture de l'ordre du jour étant faite par M. Martin Bolduc, il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'adopter l'ordre du jour. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
CE-131-20-21-22	
	4. Approuver le procès-verbal de la rencontre du 25 janvier 2021
	Quelques corrections sont apportées au procès-verbal de la rencontre du 25 janvier 2021 par Mme Isabelle Dupuis. Il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021.

CE-131-20-21-23

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Affaires relatives au procès-verbal du 2021-01-25

- Au sujet du programme de tutorat, Mme Martine Fréchette mentionne qu'en mars, le ministre de l'Éducation a annoncé l'ajout de fonds supplémentaires.
- Au sujet de la grille-horaire de l'école pour l'année scolaire prochaine (2021-2022), elle explique que l'équipe-école avance bien dans ses travaux de recherche de solutions pour les récréations, en lien avec l'ajout de six modulaires et l'augmentation du nombre d'élèves. Une proposition de grille-horaire comportant deux récréations l'avant-midi et deux récréations l'après-midi (une pour les plus jeunes et l'autre pour les plus vieux) pourra être présentée au conseil d'établissement à la rencontre du mois de mai.
- Mme Fréchette nous informe que la consultation auprès des élèves de la 3e à la 6e année qui s'est faite au mois de février, sous forme de sondage anonyme, s'est très bien déroulée. Les élèves ont bien répondu et ont été coopératifs. Un autre sondage est prévu en mai, pour les élèves plus jeunes (1ère et 2e année).

6. Parole au public

Il n'y a aucun public.

7.Étude des dossiers

DÉCISION

7.1.1 Approuver les principes d'encadrement des frais chargés aux parents en 2021-2022

Mme Martine Fréchette présente le document « Principes d'encadrement Frais chargés aux parents ». Elle nous explique que le document est presque identique à l'an passé, à l'exception d'un changement majeur en ce qui concerne la facturation aux parents pour le service de surveillance des dîneurs. Auparavant, les parents recevaient quelques factures par années; maintenant, la facturation sera mensuelle. Mme Fréchette mentionne que des ententes de paiements peuvent être prises avec certains parents ayant des difficultés financières. Une aide particulière peut être apportée par des organismes communautaires en cas de besoin pour certaines familles.

Sur proposition de Mme Anne Jourdain, il est résolu :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et le choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2021-2022.

	DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'Établissement. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
CE-131-20-21-24	7.1.2 Approuver les dépenses reliées à la ristourne photo 20-21 et la dépense du don reçu par le député de Chambly Mme Fréchette nous explique que le député de Chambly a fait un don de 1700$ à l'école pour contribuer au bien-être des élèves et pour encourager la persévérance scolaire. Avec ce montant, elle voudrait acheter du matériel sensoriel, tel que des lézards lourds, des coquilles coupe-son et des coussins spéciaux pour aider les élèves à mieux se concentrer, à s'apaiser et ainsi augmenter leur disponibilité cognitive en classe. En ce qui concerne la ristourne photo, cette année, le montant est de 672,93$. Habituellement, ce montant sert à payer la kermesse de fin d'année, mais comme l'activité n'a pas eu lieu l'an passé en raison de la pandémie, le montant a été reporté pour la kermesse de cette année. Mme Fréchette demande des suggestions pour l'utilisation du montant de la ristourne de cette année. M. Bolduc propose d'utiliser ce montant pour compléter les achats de matériel sensoriel, étant donné le coût élevé de celui-ci. Il suggère aussi de créer des ensembles de base pour chaque classe. Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis d'approuver les dépenses reliées à la ristourne photo et la dépense du don reçu par le député de Chambly. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
CE-131-20-21-25	7.1.3 Critères de sélection de la direction d'établissement M Martin Bolduc présente le document « Besoins et caractéristiques du milieu en lien avec les critères de sélection de la direction d'établissement ». Il nous explique que le but de cet exercice n'est pas d'évaluer les compétences de la direction actuelle, mais plutôt de servir de référence en cas de nouvelle direction. Quelques corrections et modifications sont apportées au document. Il est proposé par Mme Julie Maheu-Houde d'approuver les critères de sélection de la direction d'établissement. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
CE-131-20-21-26	

7.1.4 Approuver les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021.

Mme Martine Fréchette a envoyé un courriel à tous les membres du CÉ en mars dernier, afin de leur faire approuver les mesures budgétaires, car elle devait envoyer le document au ministère en mars.

Il est proposé par Mme Peggy Charest d'approuver les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année 2020-2021.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-20-21-27

DISCUSSION :

7.2.1 Parole aux membres du CÉ

- M. Bolduc nous rappelle la formation obligatoire pour les membres du CÉ, qui est constituée de courtes capsules vidéo et de fiches thématiques. Il propose d'écrire les numéros de fiches associées à chaque point traité dans l'ordre du jour pour les séances de l'année prochaine.
- Il nous rappelle aussi d'aller remplir le questionnaire reçu par courriel au sujet de cette formation obligatoire.
- Mme Peggy Charest nous mentionne que les élèves de 6e année ont vécu cinq activités du programme "Gang de choix" animé pas la policière communautaire. Il s'agit d'un programme d'entraînement à l'habileté de faire des bons choix. On y traite des bons choix et des mauvais choix en lien avec la pression sociale des pairs et des conséquences légales associées aux mauvais choix. Cela les prépare aussi à la transition entre le primaire et le secondaire. Mme Julie Maheu-Houde demande s'il y a une activité au sujet des réseaux sociaux. Mme Charest répond que la policière communautaire anime un atelier sur la cyberintimidation pour les élèves de 5e année et qu'elle fait un bref rappel à ce sujet, aux élèves de 6e année. De plus, elle précise que chaque niveau scolaire a son atelier spécifique avec un thème approprié à l'âge des élèves.

7.2.2 Parole au membre du comité de parents

- M. Bolduc nous informe qu'il y a eu deux rencontres du comité de parents. Deux sujets ont retenu particulièrement l'attention : le plan triennal de répartition et l'ajout de six locaux modulaires pour notre école, pour les deux prochaines années scolaires. Ces modulaires seront installés sur le terrain de soccer actuel. Celui-ci sera retravaillé et nivelé pour l'installation adéquate des modulaires.
- M. Sébastien Giroux demande s'il y aura l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer, étant donné la popularité grandissante de ce sport auprès de nos jeunes. Mme Fréchette répond que c'est impossible, car il n'y a pas de place, ni d'autres terrains disponibles autour de l'école.

7.2.3 Parole au membre de la communauté
Mme Judith Labrosse est absente.

INFORMATION

7.3.1 Règle de classement

Mme Martine Fréchette nous explique certaines règles qui balisent le classement des élèves pour leur passage au niveau supérieur.

- Le redoublement est une mesure exceptionnelle. Selon les données probantes des études à ce sujet, le redoublement n'a pas ou très peu d'effet bénéfique sur les élèves. Au contraire, cela nuit à leurs relations sociales, à leur estime et à leur confiance en soi. Pour des raisons très particulières, un élève pourrait redoubler, mais l'année de fin de cycle sera favorisée.
- Si l'élève obtient au moins la note de passage (60%) en français OU en mathématique, il passe au niveau supérieur (même s'il échoue dans l'une des matières de base).
- Il est favorisé de maintenir le plus possible les élèves en classe régulière.

M. Guillaume Girard demande si les gens sont conscientisés face à ces règles et quels sont les meilleurs moyens d'éviter le redoublement. Mme Fréchette répond que le redoublement n'est plus favorisé depuis une quinzaine d'années. Elle explique que les outils technologiques sont mis en place à partir de la 3e et 4e année pour les élèves démontrant des besoins spécifiques, pour les aider dans leur cheminement scolaire.

M. Sébastien Giroux demande si c'est le Ministère ou le Centre de services scolaire qui décide de l'année de mise en place des outils technologiques, car il connaît un Centre de services scolaire où la technologie est appliquée dès la 1ère année. Mme Fréchette répond que l'initiation aux savoirs et habiletés de base en informatique (par exemple : allumer ou éteindre le portable ou la tablette, manipuler la souris, ouvrir une application, etc.) commence dès la maternelle à notre école. Par contre, la mise en place d'outils technologiques pour pallier à des difficultés spécifiques se fait rarement en 1ère ou en 2e année, étant donné que les enfants n'ont pas l'autonomie, ni la maturité nécessaires à l'utilisation optimale de ces outils. Mme Maheu-Houde complète en mentionnant que les outils technologiques sont mis en place pour soutenir les élèves ayant des besoins spécifiques qui ont été observés et documentés par les différents intervenants au fil du temps. Comme les élèves du 1er cycle commencent leurs apprentissages, il faut leur laisser le temps de cheminer avec les différents moyens mis en place par les enseignants(es).

8. Varia

M. Martin Bolduc propose de nous envoyer par courriel, les plans détaillés des travaux qui seront effectués dans le stationnement de l'école. Il nous explique les différents changements qui seront apportés au stationnement actuel. Il mentionne qu'en raison de ces travaux d'aménagement, il n'y aura pas de camp de jour à notre école pour cet été.

9. Prochaine rencontre et levée de l'assemblée

	La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi, 25 mai, à 19h00. Il est proposé par M. Martin Bolduc de lever l'assemblée à 20h26.
CE-131-20-21-28	**LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Direction :	Martine Fréchette	Date : ____/____/____	
Président :	Martin Bolduc	Date : ____/____/____	